



# Projet d'établissement MULTI-ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL « LES LUTINS »



## Multi- Accueil Collectif et Familial « Les lutins »

Nombre de places : **18 places**  
dont 14 en accueil collectif et 4 places en accueil familial

Adresse : Quartier Frescatis - 34220 Saint Pons de Thomières

☎ : 04 /67 /97 /17 /71

E-mail : [crecheleslutins@cdcmc.fr](mailto:crecheleslutins@cdcmc.fr)

Nom du gestionnaire : Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Statut du gestionnaire : EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale)

Adopté par le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Minervois Caroux

Date : 01 janvier 2026

Cachet, signature

## Introduction

Le Multi-accueil collectif et familial « Les lutins » est une structure d'accueil ouverte depuis 1985, à l'origine c'était une halte-garderie en gestion associative puis elle est devenue au fil du temps une crèche collective et familiale. Elle permet aux familles de concilier vie socioprofessionnelle tout en garantissant à l'enfant un accueil harmonieux, sécurisant et épanouissant.


L'accueil au sein de la structure est une expérience de vie en collectivité où chaque enfant doit trouver sa place, la crèche doit lui permettre de grandir et de s'épanouir en tant qu'individu, tout en apprenant le respect de l'autre afin de trouver son équilibre.

## 1 Projet d'accueil

### 1.1 Les prestations d'accueil proposées

Nom de l'établissement : Multi- Accueil Collectif et familial « Les lutins »

Adresse : Quartier Frescatis, 34 220 SAINT-PONS DE THOMIERES

 : 04.67.97.17.71

E-mail : [crecheleslutins@cdcmc.fr](mailto:crecheleslutins@cdcmc.fr)

Type d'établissement : Multi-Accueil collectif et familial


Mode de fonctionnement : Fonctionnement en mode PSU

Nom du gestionnaire : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MINERVOIS AU CAROUX

Statut du gestionnaire : EPCI

Établissement placé sous la responsabilité de : Mr CABROL Patrick, Président de la communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Adresse du siège social : 16, place du foirail - 34220 SAINT-PONS de THOMIERES

 : 04/67/97/39/34

E-mail : [elus@cdcmc.fr](mailto:elus@cdcmc.fr)

Rythmes d'accueil :

Le Multi-Accueil collectif et familial « Les lutins » regroupe deux types d'accueil :

-Un multi-accueil collectif proposant de l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

-Un accueil familial qui propose un accueil régulier

Capacité d'accueil :

La capacité d'accueil est de 18 places :

- Accueil collectif : 14 places

Agrément modulaire : de 7h30 à 8h30 : 6 places/de 17h30 à 18h30 : 7 places

1 place peut être réservée dans le cadre du « plan pauvreté » dans le cadre d'une convention avec le département

- Accueil familial régulier : 4 places

Modalités de mise en œuvre de l'accueil en surnombre :

L'accueil en surnombre est prévu dans le cadre de la tolérance du dépassement des 15% de l'effectif.

Age des enfants accueillis :

L'établissement accueille les enfants âgés de 10 semaines à 3 ans révolus (jusqu'à leur 4ème anniversaire).

Les inscriptions seront définitives après l'aval de la commission d'admission.

### Jours et heures d'ouverture :

La structure est ouverte de 7h30 à 18h30 du Lundi au Vendredi à l'exception des jours fériés.

### Périodes de fermetures annuelles :

Les fermetures annuelles sont : période des fêtes de fin d'année, pont de l'Ascension, période estivale et fermetures exceptionnelles (cas de force majeure, mesure de sécurité, absence imprévue de personnel encadrant...).

Les dates précises des fermetures seront communiquées aux familles par voie d'affichage et le jour de l'inscription.

## 1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

L'accueil des enfants porteurs de handicap, atteints d'une maladie chronique, ou en cours de diagnostic précoce et pouvant bénéficier de l'Aeeh (Allocation d'éducation de l'enfant handicapé) sera possible après l'avis favorable de la commission qui pourra être composée de la directrice, du médecin de crèche, de l'équipe de la DPMIS et/ou tout autre professionnel pouvant apporter des éléments utiles à l'évaluation de la demande. Pour les enfants de 4 à 6 ans, l'accueil sera possible sous réserve de l'avis de la DPMI et du médecin de la structure.

Il sera déterminé les capacités de la structure à offrir un accueil adapté : formation des professionnels, adaptation du taux d'encadrement, matériel nécessaire seront appréciés.

Un partenariat avec la PMI, le CAMSP (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) ou autre structure permettra de soutenir le projet familial.

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi si nécessaire entre le médecin de l'établissement, le médecin traitant, les parents et l'équipe éducative.

Un projet d'accueil personnalisé (PAP) peut être établi et signé entre le référent santé, le directeur de l'établissement et les parents, en collaboration avec le médecin de Pmi du secteur si besoin et les autres professionnels intervenant auprès de l'enfant.

Le multi-accueil a ses locaux adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite, une place de parking spécifique est présente face à l'entrée de l'établissement.

## 1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

### *1.3.1 L'équipe et les intervenants*

L'équipe du multi-accueil collectif et familial est composée de :

- **La Directrice** : qui est une éducatrice de jeunes enfants, elle assure la responsabilité totale et à ce titre prend toutes les décisions nécessaires pour maintenir le bon fonctionnement du multi-accueil.

Ses missions sont :

- ✓ Organiser et garantir un accueil de qualité à l'enfant et sa famille.
- ✓ Gérer les inscriptions.
- ✓ Animer et gérer les ressources humaines, encadrer le personnel.

- ✓ Conduire la définition et la mise en œuvre du projet d'établissement et le projet pédagogique.
- ✓ Veiller à l'exécution des soins et des activités auprès des enfants.
- ✓ S'assurer de la sécurité des enfants.
- ✓ Effectuer la gestion administrative et financière de la structure (dossiers administratifs et médicaux, états des présences, réservations, planning du personnel).
- ✓ Veiller au respect des engagements réciproques Parents/Assistante maternelle ou structure collective.
- ✓ Assurer la surveillance des enfants par des visites au domicile des assistantes maternelles et examiner les conditions de vie et d'hygiène dans lesquelles sont accueillis les enfants, leur alimentation, leur développement moteur et psycho-affectif.
- ✓ Collaborer avec les différents partenaires et services petite enfance.
- ✓ Coordonner le partenariat avec les institutions et les intervenants extérieurs.

En concertation avec les référents santé et accueil inclusif, elle est chargée de définir le cadre des soins d'urgence, d'assurer la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le médecin de crèche et enseigne au personnel de la crèche collective et familiale les règles d'hygiène et de sécurité pour une bonne prise en charge des enfants.

En accord avec le Président de la Communauté de Communes, elle participe au recrutement des différents agents et exerce un pouvoir hiérarchique sur le personnel.

Elle est tenue de signaler au Directeur de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé, tout accident grave survenu dans la structure collective ou chez l'Assistante maternelle.

- **L'Adjointe de direction** qui peut-être soit une Éducatrice de jeunes enfants, soit un(e) Auxiliaire de puériculture. Elle occupe un mi-temps administratif, elle assure le cadre administratif de la structure.

En collaboration avec la directrice, ses missions sont :

- ✓ Assurer le suivi du courrier.
  - ✓ Saisir les contrats des enfants, validés par la directrice, sur le logiciel informatique.
  - ✓ Effectuer la facturation aux familles selon les directives de la directrice.
  - ✓ Saisir informatiquement les documents relatifs au bon fonctionnement du service (projet pédagogique, projet d'établissement, projets d'activités, autorisations de sorties...).
  - ✓ Collaborer avec les services administratifs de la Communauté de Communes du Minervoises au Caroux.
  - ✓ Gérer les commandes en matériel (fournitures de bureau, produits d'entretien, matériel éducatif...).
- **L'Éducatrice de jeunes enfants**, elle organise et met en œuvre l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du multi-accueil collectif et familial. Assure la continuité de direction selon le protocole établi. En collaboration avec la direction, elle participe au bon fonctionnement du multi-accueil.

Ses missions sont :

- Participer à l'élaboration du projet d'établissement.
- ✓ Élaborer et mettre en œuvre le projet pédagogique.
- ✓ Élaborer des projets d'activités et les mettre en œuvre en collaboration avec l'équipe.

- ✓ Choisir en collaboration avec l'équipe, le matériel éducatif et pédagogique, formuler un avis sur le choix des matériels éducatifs, préparer les commandes de matériels.
  - ✓ Organiser, développer et animer des ateliers éducatifs (activités manuelles, artistiques, culturelles, d'éveil...).
  - ✓ Accueillir et accompagner les parents dans leur fonction parentale.
  - ✓ Accueillir et accompagner l'enfant en créant un cadre sécurisant (favorise séparation, intégration, éveil, développement psychomoteur et affectif).
  - ✓ Participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être des enfants (analyser les besoins des enfants, créer et instaurer les conditions du bien-être individuel et collectif de l'enfant, établir des relations éducatives avec les enfants, repérer les signes d'appel, de mal-être physique ou psychique de l'enfant et en informer le responsable de la structure).
  - ✓ Former et encadrer les stagiaires.
  - ✓ Animer des réunions d'équipe, des groupes de réflexion et de production.
  - ✓ Rendre compte d'observations et d'activités effectuées.
- **Les Auxiliaires de Puériculture**, elles organisent et effectuent l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du multi-accueil collectif et familial. Elles assurent la continuité de direction selon le protocole établi.

Leurs missions sont :

- ✓ Assurer l'accueil des enfants et de leur famille.
  - ✓ Prendre en charge les soins quotidiens de l'enfant.
  - ✓ Proposer des activités aux enfants.
  - ✓ Être attentive au bien-être et au confort des enfants.
  - ✓ Apporter aux parents des conseils en matière de santé et d'éducation.
  - ✓ Respecter les règles de sécurité et d'hygiène.
  - ✓ Maintenir les locaux, le linge, les jouets et le matériel dans un état satisfaisant.
  - ✓ Dans le cadre du travail en équipe, participer aux réunions d'équipe et à l'élaboration des différents projets de la structure.
  - ✓ Former et encadrer les stagiaires.
- **L'Assistante petite enfance**, elle organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du multi-accueil collectif et familial.

Ses missions sont :

- ✓ Assurer l'accueil des enfants et de leur famille
- ✓ Mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants
- ✓ Proposer des activités aux enfants
- ✓ Être attentive au bien-être et au confort des enfants
- ✓ Respecter les règles de sécurité et d'hygiène
- ✓ Maintenir les locaux, le linge, les jouets et le matériel dans un état satisfaisant
- ✓ Dans le cadre du travail en équipe, participer aux réunions d'équipe et à l'élaboration des différents projets de la structure.
- ✓ Encadrer les stagiaires

Toutes ces missions devront être effectuées en cohérence avec le projet d'établissement de la structure qui comprend le projet éducatif et pédagogique.

- **Les Assistantes maternelles**, leur lieu de travail est à leur domicile et pour des temps d'activités ou de regroupement, les locaux du multi-accueil. Elles organisent et effectuent l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du multi-accueil collectif et familial.

Leurs missions sont :

- ✓ Assurer l'accueil des enfants et de leur famille
- ✓ Prendre en charge les soins quotidiens de l'enfant
- ✓ Assurer la préparation et le suivi de l'alimentation des enfants accueillis
- ✓ Proposer des activités aux enfants et veiller à sortir quotidiennement avec les enfants au meilleur moment de la journée
- ✓ Être attentive au bien-être et au confort des enfants
- ✓ Respecter le rythme de sommeil de chaque enfant, les règles de sécurité et d'hygiène
- ✓ Maintenir leur domicile, les jouets et le matériel dans un état satisfaisant de propreté et de fonctionnement
- ✓ Participer aux réunions d'équipe et à l'élaboration des différents projets de la structure,
- ✓ Accepter les visites régulières, à son domicile, effectuées par la directrice de l'accueil familial.

Toutes ces actions devront être effectuées en cohérence avec le projet d'établissement de la structure qui comprend le projet éducatif et pédagogique.

- **Le Référent santé et accueil inclusif**,

Les missions du référent « santé et accueil inclusif » sont partagées entre le médecin de l'établissement et la responsable du service petite enfance qui est une infirmière-puéricultrice diplômée d'état.

En concertation, ils sont chargés de :

- ✓ Informer, sensibiliser et conseiller les équipes en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou un problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Ils participent à la mise en place le cas échéant, d'un projet d'accueil individualisé (P.A.I.) ou P.A.P (projet d'accueil personnalisé).
- ✓ Définir, présenter et expliquer les protocoles d'actions dans les situations d'urgence, en concertation avec la directrice et organise les conditions du recours au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).
- ✓ Apporter leurs concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoin.
- ✓ Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- ✓ Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de

sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux puissent être associés à ces actions.

- ✓ Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes mentionné à l'article L. 226-3 du code de l'action sociale et des familles, en coordination avec le directeur de l'établissement, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- ✓ Contribuer, en concertation avec le directeur, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.

Le médecin est chargé de :

- ✓ Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux, à son initiative ou à la demande du directeur de l'établissement, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- ✓ Délivrer, en l'absence de médecin traitant, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité prévu au 1° du I de l'article R. 2324-39-1.

Le médecin est attaché à la structure par convention. Dans toutes les circonstances son avis prévaut sur l'avis du médecin traitant.

- **L'Agent d'entretien**, elle assure le nettoyage et l'entretien des locaux de la crèche.

Ses missions sont :

- ✓ Veiller à la bonne utilisation et l'entretien du matériel et des produits mis à disposition.
- ✓ Respecter toutes les règles d'hygiène et de sécurité.
- ✓ Informer la hiérarchie des dysfonctionnements constatés pendant le service.

### *1.3.2 Le travail d'équipe*

Des réunions d'équipe sont organisées tous les 3 mois et plus en fonction des besoins et demandes. Les thèmes abordés lors de ces réunions sont divers : organisation du travail, réflexion autour de problématiques concernant l'accueil des enfants, travail sur le projet pédagogique, préparation d'ateliers et différents projets, etc.

Les concertations avec le médecin de crèche ont lieu lors de sa venue et elle concerne divers thèmes

### *1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation*

Des temps d'analyses de pratiques sont prévues avec un psychologue à raison de cinq séances par année civile.

Une formation de deux jours est organisée chaque année pendant la fermeture estivale : une journée est en commun avec les deux autres structures de la collectivité avec pour thème : formation aux gestes d'urgence, les émotions de l'enfant, etc...

La seconde journée est consacrée à la relecture et la réécriture du projet pédagogique.

De plus, le personnel peut participer à d'autres formations durant l'année dans le cadre de la formation continue proposée par le CNFPT.

**L'accueil familial** : La Directrice puéricultrice se rend au domicile des assistantes maternelles régulièrement dans l'année afin d'évaluer la qualité de l'accueil, l'adaptation de l'enfant et son développement psychomoteur et affectif. Lors de ces visites, l'Assistante maternelle et la puéricultrice échangent sur les mesures d'hygiène, de sécurité, sur les besoins nutritionnels de l'enfant, son environnement social et familial ou tout autre sujet le concernant.

Les Assistantes maternelles se rendent au minimum 2 fois par mois avec les enfants au sein du multi-accueil collectif pour participer à des différentes activités, temps d'échange. Elles sont également présentes aux sorties ou rencontres organisées avec les différents partenaires.

Elles participent également aux réunions d'équipe, aux temps d'analyse de pratique et aux formations.

### *1.3.4 L'accueil des stagiaires et des apprentis*

Nous avons une convention de partenariat avec le lycée professionnel de St Pons, nous accueillons des stagiaires sous convention de stage avec des écoles de formation aux diplômes d'État de la petite enfance et des écoles en lien avec le secteur sanitaire et social. Des stages d'observation pourront aussi être effectués.

## **2 Projet éducatif**

Le projet éducatif traduit une vision globale de l'éducation, une affirmation de la place de l'enfant, de ses besoins, à partir desquels est définie l'action des professionnels pour lui permettre de se sentir en sécurité et en confiance, de vivre des expériences, de construire son individualité, d'avancer vers l'autonomie, de développer son intelligence, sa personnalité et sa créativité ; d'établir des relations avec adultes et enfants afin de vivre au sein d'un groupe dans le respect de chacun.

### **2.1 L'accueil**

L'équipe pédagogique de la crèche veille à faire une place à chaque enfant et sa famille en leur souhaitant la bienvenue dans un climat de confiance et un environnement rassurant.

Notre objectif est de garantir un accueil de qualité par une cohérence dans l'équipe, des transmissions personnalisées et une vigilance par rapport aux rituels.

#### *2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation*

##### **➤ Le premier accueil :**

Cet objectif est mis en œuvre dès le premier contact, lors de la pré-inscription, qui fait l'objet d'un rendez-vous téléphonique ou physique avec la directrice ou son adjointe durant lequel elle explique les différents modes de garde qui permet à la famille d'affiner sa demande selon ses besoins. Un exemplaire du règlement de fonctionnement lui est remis ou envoyé par mail.

L'inscription se déroule lorsque la date d'entrée de l'enfant dans la structure est fixée. Cette rencontre a lieu en présence ou non de l'enfant avec l'un ou les deux parents. La directrice recueille des informations de types administratives, médicales, et explique le règlement intérieur. Elle demande également aux parents de réfléchir aux habitudes et au rythme de vie de l'enfant

à son domicile de façon à mieux connaître l'enfant et sa famille et à anticiper le premier temps d'adaptation. La rencontre se termine par une visite des locaux et la présentation du personnel.

➤ **Le temps d'adaptation :**

La période d'adaptation consiste à rendre familier, donc sécurisant, ce qui est inconnu, parfois angoissant. L'enfant et sa famille vont découvrir ce lieu progressivement.

Afin de créer un climat de confiance, d'établir un lien privilégié et de rassurer l'enfant et sa famille, le parent accompagne son enfant lors de ce premier temps. Il se déroule au sein de la pièce de vie et dure environ 1h au cours desquelles la professionnelle référente et le parent échange autour des habitudes de l'enfant (les repas, le sommeil, ses habitudes, son rythme, les jeux et les endroits où il préfère être, etc..) avec comme support une fiche d'adaptation interne à l'équipe.

Les échanges porteront également sur le projet de la structure, sur les attentes des parents et des professionnelles.

Pour l'accueil familial, ce premier temps sera au domicile des Assistantes maternelles avec la présence de la directrice.

Durant La deuxième étape de l'adaptation, l'enfant restera sans son parent au sein de la structure (ou chez l'Assistante maternelle). Elle se fera de manière progressive et sera différente en durée et en fréquence selon les besoins de l'enfant et de son parent. Il est primordial de respecter ce temps qui sera garant du bien-être de l'enfant dans son nouveau lieu de vie.

Sur ces premiers temps d'accueil, il est particulièrement important que l'enfant et sa famille se sentent libres d'exprimer leurs émotions (angoisse, joie, excitation, etc..), écoutés et accueillis par les professionnels.

### *2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace*

La taille de la structure et le nombre d'enfants accueillis nous permettent de fonctionner en «petite famille». Le choix de l'aménagement de l'espace permet à l'enfant de développer son autonomie et d'évoluer dans un environnement adapté et sécurisé.

L'accueil de l'enfant et de sa famille se fait dans un espace à l'entrée de la structure, séparé de la salle de vie par une barrière et dans lequel se trouve les porte-manteaux des enfants, c'est également le lieu des transmissions lors de l'arrivée et du départ de l'enfant.

La salle de vie est divisée en deux espaces de jeux ouverts l'un sur l'autre et d'une pièce « coin calme », les enfants peuvent y circuler librement, néanmoins un espace est dédié aux plus petits aménagé avec parc et tapis.

L'espace de jeu est ouvert et aménagé en différents coins favorisant les jeux libres : jeu symbolique (cuisine, nurserie, coin voiture, coin construction, etc..) différents jeux/activités sont mis à disposition selon les demandes de l'enfant et choix de la professionnelle. Des tables et chaises sont présentes pour des activités accompagnées (puzzle, loto, jeux d'encastrement...), des étagères « libre-service » contenant des jouets, jeux d'encastrement..., cet espace est souvent réaménagé en fonction de l'observation de l'investissement des enfants sur ces lieux.

La pièce « coin calme » avec tapis et livres à disposition est dédié aux activités plus calmes, les regroupements, les temps de repos avant la sieste et le repas.

Le coin « repas » possédant des tables, chaises, petites chaises hautes, délimité par des barrières peut être utilisé lors des activités manuelles (pâte à sel, peinture...) et permet de séparer

le groupe d'enfants en créant différents ateliers.

L'accès aux sanitaires « enfants » et le coin « change » peut rester volontairement ouvert afin de favoriser l'autonomie de l'enfant et l'acquisition de la propreté. Y sont à disposition les affaires personnelles de l'enfant (doudou, sucette, vêtements...) dans des casiers (pour les bébés) ou dans des corbeilles individuelles pour les plus grands.

Deux dortoirs sont présents dans la structure, un dédié aux plus petits situé à proximité du coin change et l'autre pour les plus grands près de l'espace de jeu, les deux possèdent une vitre afin de faciliter la surveillance du sommeil.

L'extérieur de la structure possède un jardin équipé de sol amortissant comprenant une structure de jeu et un chalet fixe, plusieurs éléments de jeux peuvent être positionnés (toboggan, cabane, etc.). Les enfants ont à leur disposition divers jeux (poussettes, vélo, trottinette, etc.).

Il est séparé par une grille de la cour de récréation de l'école maternelle.

Afin de préserver l'ergonomie des professionnelles, plusieurs aménagements sont présents dans la structure : escalier de change pour les plus grands, barrière amovible au parc, ascenseur pour accéder à l'étage supérieur (réservé aux professionnels) ; barrières de lits qui s'abaissent, chaises « adultes » à hauteur d'enfant.

## 2.2 Le soin

### 2.2.1 *L'alimentation*

Le repas répond à un besoin physiologique, à la découverte des goûts et des saveurs, c'est un moment de plaisir, d'échange et d'apprentissage à l'autonomie. Le temps du repas s'inscrit dans un rythme régulier qui va évoluer au fur et à mesure du développement de l'enfant.

Pour les plus petits, nous tenons à préserver une continuité avec l'allaitement à domicile qu'il soit maternel en le poursuivant autant que possible si tel est le souhait des parents, ou artificiel en gardant la même préparation pour nourrissons qu'au domicile. Nous avons des protocoles qui permet aux parents et à la structure d'établir une continuité dans le respect des règles d'hygiène.

Les repas sont fournis par le Multi-accueil « La Carousette », un cuisinier présent sur place, prépare quotidiennement les repas, ainsi que les goûters et les achemine au sein de la crèche.

Les menus sont affichés chaque jour dans le hall d'accueil.

Ils sont élaborés en collaboration avec la directrice de la Carousette, et une diététicienne nutritionniste spécialisée en pédiatrie afin de veiller à l'équilibre alimentaire et aux besoins nutritionnels adaptés à chaque âge.

Le repas est composé d'un plat principal et d'un dessert ; parfois une entrée peut être proposée. Les repas proposés sont composés pour leur grande partie de produits bio et locaux.

En cas de demande spécifique liée aux habitudes alimentaires de la famille, la directrice en collaboration avec le médecin de la crèche évaluera s'il est possible d'y répondre.

Les directrices et les médecins des deux structures en collaboration avec la diététicienne ont mis en place une « fiche étapes », correspondant aux étapes de diversification alimentaire de

l'enfant dans laquelle est inscrite la composition nutritionnelle des menus préparés par le cuisinier : quantité du repas ou goûter/texture/proportion de chaque familles d'aliments et indication sur l'introduction des allergènes. Cette « fiche étapes » est datée et signée par les parents, cela permet d'échanger et d'accompagner les parents dans la diversification alimentaire de leur enfant et de les sensibiliser au « bien manger ». Une collation composée de fruits peut également être proposée en milieu de matinée.

Pour l'accueil familial, les parents fournissent les repas jusqu'au 1 an de l'enfant ce qui correspond à l'âge où la diversification est bien avancée (morceaux, introduction de tous les légumes, fruits, féculents et protéines).

Nous avons, au sein du multi-accueil, organiser le temps du repas selon l'âge et le rythme de l'enfant : Pour les plus petits (groupe des bébés), chaque enfant est pris en charge par une professionnelle dans un endroit calme pour les protéger du bruit et des sollicitations.

Ensuite pour le groupe d'enfants des « moyens /grands », une professionnelle prend en charge un petit groupe d'enfants du début à la fin du repas, cela crée une ambiance calme et détendue.

Chez les assistantes maternelles, le repas sera pris en fonction de l'âge et du rythme de chaque enfant dans une relation individuelle ou collective avec la famille ou les autres enfants.

Il nous semble important de créer des conditions favorables le temps du repas en limitant les bruits « parasites » et les déplacements, un respect de l'enfant dans son individualité en lui laissant le choix de l'aide de l'adulte, de mélanger ses aliments ou non, de finir ou non son assiette.

Les professionnelles sont entièrement disponibles auprès des enfants, elles les accompagnent, les encouragent et les valorisent dans leur autonomie.

C'est aussi un moment d'échange : on verbalise autour du repas, sur les aliments, la façon dont ils sont cuisinés mais aussi c'est l'occasion d'utiliser les mots de politesse qui vont contribuer à la socialisation.

### *2.2.2 Le sommeil*

Le sommeil est un besoin fondamental. Il permet d'être à nouveau disponible pour découvrir, explorer, s'éveiller.

En offrant un climat serein aux enfants tout au long de la journée, ils pourront se sentir en confiance et lâcher prise au moment où le besoin se fait ressentir.

L'endormissement est source de tension car il représente la séparation pour l'enfant, c'est principalement le moment où l'objet transitionnel joue un rôle important.

Il est aussi important d'instaurer une régularité des horaires de couché, des rituels, des repères spatio-temporels (chaque enfant a son lit attribué), un environnement sécurisé et une ambiance propice à l'endormissement. Reconnaître les signes d'endormissement nous permet de respecter au mieux le rythme et l'individualité de l'enfant notamment chez le tout-petit.

Les bébés sont couchés dans leur lit, selon leur rythme et leurs besoins, une professionnelle peut rester auprès de l'enfant jusqu'à l'endormissement. Une surveillance est faite toutes les dix minutes.

Pour les « moyens-grands », un rituel de temps calme a été instauré avant la sieste dans le coin calme afin de préparer l'endormissement, ils iront ensuite dans le dortoir se coucher et se lèveront à leur rythme de manière échelonnée. Une professionnelle restera tout le temps de la sieste pour sécuriser les enfants.

Chez les Assistantes maternelles, ces actions sont mises en place de façon plus individuelle ou avec les autres enfants accueillis selon leur rythme et leur âge.

### *2.2.3 L'hygiène et les soins corporels*

Durant le change, l'objectif est d'assurer l'hygiène cutanée, de procurer à l'enfant bien-être et confort et de favoriser l'échange. Les enfants sont changés régulièrement et selon les besoins.

C'est un moment privilégié pour établir un contact chaleureux et maternant avec l'enfant, il est considéré comme acteur de ce moment de soin, une relation de partenariat existe si le professionnel donne écho aux comportements de l'enfant, s'il ajuste ses gestes à l'initiative de celui-ci. Ses mouvements, gestes et paroles sont pris en compte par la professionnelle qui prend soin de lui.

C'est un moment d'échange où il est important de respecter son intimité, de lui parler, il est indispensable de verbaliser chaque geste, de lui expliquer avec des mots simples.

Concernant l'acquisition de la propreté, il est important de respecter le rythme et l'individualité de chaque enfant en collaboration avec les parents. Ce sont eux qui vont initier le processus d'acquisition de la propreté selon le développement de leur enfant. Les professionnels prendront le relais au sein de la structure en accompagnant l'enfant, en veillant au respect de ses besoins, de son intimité et de ses capacités.

## 2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

### *2.3.1 Le jeu et activités*

Le jeu est un besoin fondamental pour le développement physique et psychique de l'enfant qui joue un rôle majeur dans son développement global. Il lui permet de se construire, expérimenter, se socialiser, se découvrir et développer ses compétences, il n'a pas d'autre finalité que d'être source de plaisir.

Au travers de nos observations et en nous appuyant sur nos connaissances théoriques, nous répondons aux besoins des enfants accueillis en leur proposant différents temps d'activités en fonction du moment de la journée, de leurs nombres, de leurs envies, de leurs compétences.

Les professionnelles ont été formées au concept de « motricité libre » proposé par Emmi Pikler (Pédiatre hongroise) et le mette en place au sein de la structure.

Cela se traduit par : laisser l'enfant expérimenter et développer ses capacités motrices par lui-même, les professionnelles ont un regard et une attention bienveillante et contenante, l'encourageant, le stimulent et lui proposent des jouets adaptés à ses compétences dans un

environnement sécurise.

Pour les plus petits, ils évoluent principalement suivant leur rythme dans leur espace de jeu où se trouvent un parc délimité par des tapis, l'interaction avec les plus grands favorise les échanges et leur éveil.

Contrairement aux plus petits, pour le groupe des « moyens, grands » nous proposons une alternance entre le jeu « libre » et les activités « accompagnées »

Le jeu libre est un temps privilégié durant lequel l'enfant, spontanément : explore, découvre librement à son rythme, lui permet d'exprimer ses émotions, son monde imaginaire, d'évoluer et de se mouvoir librement dans un cadre sécurisant accompagné de l'adulte. C'est un espace de relation, de rencontre, d'interactions et de socialisation.

Les activités « accompagnées » auront un but pédagogique, elles permettent à l'enfant de développer ses capacités motrices, sensorielles, cognitives et favorisent le langage, l'expression, leur créativité. Elles ne doivent pas dévêtir un caractère obligatoire mais être un plaisir auquel l'enfant participe de façon volontaire. Le professionnel accompagne l'enfant, le stimule, l'encourage, valorise ses compétences.

### *2.3.2 L'approche artistique et culturelle*

La crèche a un partenariat avec la médiathèque de la commune de St Pons, ce qui permet aux enfants de pouvoir s'y rendre 1 fois par mois. A l'occasion des fêtes de fin d'année, un spectacle est proposé aux enfants du service petite enfance du territoire, ce spectacle est choisi en collaboration avec le service culture de la communauté de communes, il est adapté aux tout-petits, les enfants y participent dans le cadre de leur temps d'accueil au sein de la crèche ou avec les assistantes maternelles, les parents sont sensibilisés au contenu du spectacle et peuvent accompagner leur enfant si ce n'est pas pendant un temps d'accueil.

Chaque année au sein de la crèche, un projet « d'activités » est décidé en équipe, ce projet est un fil conducteur, plusieurs activités de différents types sont proposées en lien avec ce projet, ces propositions portent sur l'éveil sensoriel et culturel : le mouvement, la musique, les ouvrages

Le multi-accueil sollicite ou est régulièrement sollicitée par une compagnie artistique afin de proposer aux enfants en bas âge de l'éveil sensoriel, à ce jour une collaboration avec une compagnie du territoire qui propose un éveil sensoriel sur le thème de l'eau avec des ateliers artistiques, des performances scéniques et un spectacle.

### *2.3.3 L'égalité garçon fille*

Au sein de la crèche, l'espace est divisé en différents « coins » de jeu symbolique : cuisine, nurserie, jeu de voitures, etc... Ces espaces sont investis autant par les petits garçons que par les petites filles, notre posture en tant que professionnelle est d'accompagner l'enfant dans le jeu sans distinction de genre, nous avons une attention particulière à ne pas induire de jeu ou de posture différente en fonction du genre des enfants.

Les activités « accompagnées » ou le jeu libre sont également proposés à tous les enfants qu'elle que soit le « type » d'activités.

Les enfants sont accompagnés dans leur autonomie mais également dans la construction de leur identité en tant que personne à part entière mais également en tant que petite fille ou petit garçon. L'expression de leurs émotions positives ou négatives est également encouragée.

Lors de nos échanges avec les parents, l'équipe s'efforce de valoriser l'enfant selon ces compétences en tant qu'individu et non en tant que petite fille ou petit garçon. En ce qui concerne les jeux ou activités effectuées dans la journée, les professionnelles racontent aux parents la journée de leur enfant, par leur posture, elles sensibilisent les familles à ne pas induire de jeu/comportement/émotion en fonction du genre de leur enfant mais de ce qu'il est en tant que personne.

### **3 Projet social et développement durable**

#### **3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs**

La Communauté des Communes du Minervois au Caroux (CdCMC) est située en zone rurale. Elle est le fruit d'une fusion qui a eu lieu le 1er janvier 2017 entre trois anciennes communautés de communes : le Minervois, Orb-Jaur et le Pays St Ponais.

Située dans l'ouest du département de l'Hérault, la CdCMC est limitrophe des départements de l'Aude à l'Ouest, du Tarn au Nord, et par les agglomérations de Narbonne et Béziers au Sud. Elle regroupe 36 communes et près de 15000 habitants sur un territoire vaste de presque 800 km<sup>2</sup>. Elle est la plus grande intercommunalité du département mais aussi la moins peuplée.

La dimension de ce territoire rend difficile le déplacement en particulier des familles et de la jeunesse car il y a très peu de transport en commun et les villes principales sont éloignées les unes des autres ce qui accentue l'isolement.

Sont présents sur le territoire : 1 RPE (Relais Petite Enfance, anciennement RAM) et 1 LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) tous deux itinérants ainsi que deux autres EAJE sur les communes : d'Olonzac et de Mons-la-Trivalle, tous gérés par la CdCMC.

Le Multi-accueil collectif et familial « les Lutins » est situé dans la ville la plus importante : St Pons de Thomières qui est la plus peuplée avec 1794 habitants (données Insee 2019), il est principalement fréquenté par les familles qui habitent sur le territoire de l'ancienne collectivité du Pays St Ponais (St Pons et les villages alentours), qui correspond au bassin d'emploi, les autres familles utilisent les modes d'accueil plus proches de leur domicile.

L'économie présente sur le St Ponais est essentiellement du secteur tertiaire, avec des institutions telles que : l'Hôpital local, l'EPHAD la gendarmerie, les écoles maternelles et élémentaires (privé et publique), les collèges, le lycée professionnel, la MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), l'ASEI, les mairies, le service des impôts et du trésor public, l'antenne du conseil départemental de l'Hérault ; des PME et des enseignes de la grande distribution.

Depuis quelques années, les familles qui fréquentent le multi-accueil résident principalement sur les communes autour de St Pons comme Riols ou Courniou, cela s'explique par la présence plus importante de maisons individuelles ou de terrains constructibles, qui attirent principalement les familles.

Une analyse des données de cadrage CAF 2020, met en évidence la présence d'une population relativement jeune (moins de 45 ans) mais aussi une forte précarité sur le territoire avec près de 60% des allocataires vivant sous le seuil de bas revenus.

La typologie des familles des trois communes est principalement des couples avec enfants (moyenne de 30%), 13% sont des familles monoparentales. Ils ont pour la plupart moins de 3 enfants, 40% d'entre eux ont 1 enfant, 33% 2 enfants.

La natalité est en baisse : 21 naissances en 2021 sur le secteur St Ponais soit 8 de moins qu'en 2019 et 2020 (données DPPI 2021), 25% des enfants ont moins de 5 ans et seulement 14% ont moins de 3 ans.

On note que certaines familles sont attirées par ce territoire notamment par la présence de ce secteur tertiaire, par la qualité de vie et surtout par l'offre de services ; mais ce constat est à moduler car il y a également une partie de ces familles qui ne reste pas durablement (mutation, chômage, etc.) ce qui provoque un turn-over conséquent.

Le taux d'emploi des femmes est relativement important, certainement lié à une forte activité tertiaire, le besoin d'un mode de garde des jeunes enfants est donc réel et présent. La présence d'une offre conséquente de modes de garde sur le territoire et notamment sur le St Ponais favorise l'égalité hommes-femmes.

Cependant, de plus en plus de familles très précaires viennent s'installer sur le territoire en raison des logements à loyer modérés, il faut donc adapter nos offres d'accueil à leurs besoins.

Certaines familles sont en grande précarité sociale, principalement des mères isolées qui sont temporairement accueillies sur St Pons à l'unité familiale de la MECS ; elles ont souvent un ou plusieurs enfants qui sont susceptibles d'être accueillis à l'école ou en EAJE. De plus, le multi-accueil peut réserver 1 place aux familles orientés par les services du département dans le cadre du plan pauvreté.

### Les modalités de relations partenariales

Le Multi-accueil a établi un fort partenariat avec les services de la CAF et de la DPPI afin d'offrir aux enfants et aux familles un accueil de qualité, adapté à leurs besoins.

Le Multi-accueil collabore étroitement avec le LAEP, les accueils de loisirs et le RPE qui sont également gérés par la CdCMC, permettant de pouvoir orienter, accompagner les familles et répondre à leurs demandes.

La structure a également un partenariat important avec les différentes institutions :

- La médiathèque : nous nous y rendons une fois par mois, les différents objectifs sont :
  - L'ouverture de la crèche sur son environnement extérieur.
  - La découverte d'un nouveau lieu.
  - Sensibiliser les enfants et leurs familles à un lieu culturel : la médiathèque.
  - Faire découvrir aux enfants les livres et les contes.
  - Poursuivre le projet de « rencontres intergénérationnelles ».

➤ L'EPHAD : dans le cadre des « rencontres intergénérationnelles », nous avons noué un lien fort avec le personnel et les résidents, nous les associons à notre projet d'activité annuel.

Nous nous retrouvons tous les mois à la médiathèque pour partager le plaisir de la lecture, nous nous rendons également au sein de l'EPHAD à certains moments de l'année afin de célébrer la galette des rois, la chandeleur, la fête de la musique, ...ils sont aussi conviés à notre fête de Noël.

L'intérêt étant d'agir sur la reconnaissance de l'autre, de sensibiliser les plus petits au cycle de la vie (bébé, enfant, adulte, personne âgée) tout en valorisant la personne âgée en lui faisant retrouver une fonction sociétale et un sentiment d'utilité sociale. Ces rencontres permettent de raviver le lien social en vivant des expériences riches en émotions et en relations humaines, en partageant le plaisir à être ensemble : « le vivre ensemble ».

➤ L'école maternelle publique « Frescatis » : les enfants qui effectueront leur rentrée scolaire dans cette école, participe à une demi-journée de découverte à l'école au cours du mois de juin. L'école et la structure sont séparées que par un grillage ce qui facilite l'organisation de cette action. Il s'agit de partager des moments du quotidien scolaire (temps d'activité, regroupement, collation.).

A l'occasion du carnaval (au cours du mois de Mars), les enfants de l'école maternelle et ceux de la crèche se retrouvent pour un défilé dans les rues du village, puis partagent dans la cour de récréation de l'école une collation et un temps de jeu. Les parents des enfants des deux structures sont conviés à participer à ce moment festif.

Le but étant de familiariser l'enfant et ses parents à ce nouveau lieu en se créant des repères spatio-temporels et humains au sein de l'école maternelle afin de favoriser leur adaptation progressive à ce lieu.

### 3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Conscient que le bien-être de l'enfant passe par une coopération et une relation de confiance entre les parents et les professionnels, différentes actions sont mises en place :

➤ **La communication :**

Le Projet d'Établissement, le règlement de fonctionnement ainsi que le projet pédagogique sont mis à la disposition des parents dans l'espace d'accueil à l'entrée. Si les parents le souhaitent, ces documents peuvent leur être transmis afin de leur permettre de se l'approprier.

Les parents nous informent, à leur arrivée, de ce qui peut nous être utiles pour mieux répondre aux besoins de leur enfant (déroulement de la nuit, prise du dernier biberon, indication sur le comportement de l'enfant et son développement, etc.).

Pour une meilleure communication et dans le but de renforcer les échanges et le lien avec les familles nous mettons en place (jusqu'au 1 an de l'enfant environ) un petit carnet qui circule entre le domicile de l'enfant et la structure : Nous y notons le rythme du repas et du sommeil, les habitudes de l'enfant, le déroulement de sa journée, etc.

Pour les plus âgés, le descriptif de la journée sera décrit de manière orale par une professionnelle, avec comme support la feuille individuelle et journalière de chaque enfant présente dans le classeur de transmission interne à la structure.

Le prêt de documents et de magazines spécialisés de la petite enfance. Ils concernent différents thèmes, différents âges et peuvent devenir un support d'échanges et de discussions sur les différentes problématiques que les parents ou l'équipe rencontrent.

Lors de nos différentes sorties ou activités spécifiques, nous photographions les enfants individuellement (avec autorisation parentale) et transmettons ces photos par mail aux parents pour leur permettre de découvrir leur enfant dans un autre contexte.

Plus généralement, nous affichons à destination des parents toutes les informations relatives à la vie de la crèche (changement de personnel, fermetures, etc.), actualités de santé publique (vaccination, etc..) mais aussi d'autres informations des autres services de la CdCMC ou de nos partenaires (LAEP, RPE, ACM, etc.).

➤ **Participation à la vie de l'établissement :**

Nous réunissons les familles lors de moments festifs comme la fête de fin d'année qui a lieu au mois de juillet, et la fête de Noël, c'est l'occasion de présenter les différentes actions menées durant l'année avec leur enfant avec une « exposition photos » retraçant les différents ateliers ou sorties ainsi que les réalisations des enfants.

Ensuite, ils peuvent se joindre à nous afin d'accompagner leur enfant lors de sorties : carnaval, spectacle de fin d'année.

L'équipe éducative invite les parents à participer à la vie et au projet annuel qui est un élément porteur et de lien entre les parents et les professionnels. C'est à travers les échanges, les idées, les expériences des parents et des professionnels que le projet se construit et évolue tout au long de l'année.

### **3.3 Les actions de soutien à la parentalité**

Le Multi-accueil est localisé dans la ville « centre » où sont implantées la plupart des entreprises et où sont domiciliées la majorité des familles en difficulté, il est donc accessible à pied au plus grand nombre.

Afin de concilier vie familiale et professionnelle, la structure propose aux familles un accueil individuel ou collectif pour leur enfant. Les parents, en fonction de leurs attentes et des besoins de leur enfant, font le choix de l'accueil collectif ou familial. Différents types de contrat sont possibles :

- L'accueil régulier collectif
- L'accueil occasionnel collectif :
- L'accueil régulier familial :
- L'accueil d'urgence

Accueillir les enfants, c'est aussi accueillir sa famille et accompagner les parents au quotidien dans leur rôle. Afin de pouvoir accompagner chaque parent dans sa fonction éducative, le Multi-accueil facilite les échanges avec les familles lors des transmissions ou de façon plus individuelle lors de la signature d'un contrat ou d'une visite médicale.

Ensuite, nous mettons à leur disposition, des documents ou magazines comme cités précédemment peut être un support pour connaître davantage les valeurs et pratiques éducatives de chaque famille. De plus, nous associons les parents à la vie du Multi-accueil « Les lutins » à différents moments de l'année, pour différents projets.

La présence du LAEP « Bulle parentale » sur le territoire permet également aux familles isolées,

de pouvoir rencontrer d'autres parents en dehors de la structure, des échanges et des liens peuvent se créer.

### **3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

Les enfants des parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle auront accès à une place d'accueil. Le Multi-accueil est en étroite collaboration avec l'unité familiale et les services de la DPMIS afin de faciliter l'accueil de ces familles pour qui la démarche d'inscription peut être difficile. Le plan pauvreté permet notamment l'accueil de ces familles.

Par ailleurs, dans le cadre de notre convention de partenariat avec la CAF, nous modulons le contrat d'accueil avec une tarification à la demi-heure et nous appliquons le tarif horaire qui est calculé en fonction des revenus et de la composition des familles, ce qui permet de répondre au plus près aux besoins de ces familles en difficulté.

La crèche joue un rôle important dans l'égalité des chances pour les jeunes enfants accueillis, de toutes origines culturelles et sociales. Cela participe au bien vivre ensemble.

### **3.5 La démarche en faveur du développement durable**

Le lieu d'implantation de la structure au cœur d'un Parc Naturel, explique une sensibilité et un questionnement effectif sur l'impact environnemental de l'activité de la crèche.

L'équipe de la crèche participe au développement durable, tout d'abord concernant l'alimentation : les produits sont essentiellement bio et locaux, nous limitons la production de déchets en excluant les contenants individuels (pots de yaourts/compotes, etc..) et en privilégiant des contenants recyclables, la crèche qui fabrique les repas possède un compost. Nous sensibilisons les enfants et leur famille au gaspillage alimentaire en limitant les quantités servis aux enfants en fonction de leur appétit et en incitant les parents à nous avvertir le plus rapidement possible de l'absence de leur enfant pour les repas.

Nous utilisons pour les activités particulièrement des produits recyclés (cartons, papiers recyclés) et des végétaux (feuilles, pignes de pin, etc).

Nous faisons toutes les années un potager afin d'initier les enfants au travail de la terre et au jardinage, les plans sont achetés lors de nos sorties au marché que nous effectuons au printemps.

Les produits d'entretien ont été choisis car ils correspondent aux critères de préservation de l'environnement. Nous collaborons avec le service déchets et développement durable de la communauté de communes principalement autour d'actions à destination des parents et des professionnels telles que la fabrication de produits ménagers au naturel (lessive, produits multi-surface, liniment, etc..). Dans le cadre de notre partenariat avec le lycée professionnel de St Pons, les élèves de CAP AEPE vont fabriquer des produits au naturel à destination des enfants de la crèche.

Au niveau de la gestion des déchets : nous trions nos déchets qui sont prélevés régulièrement par les agents de la collecte afin de limiter le poids de nos poubelles dans un souci écologique

mais également économique.

## Conclusion

Ce travail est le fruit de la réflexion et du travail commun de toute l'équipe. Il permet d'établir une ligne directrice commune, Il n'est pas figé dans le temps et évoluera pour permettre de tendre vers une cohérence professionnelle. Il permet à l'équipe de s'interroger régulièrement sur ses pratiques, les faire évoluer et les harmoniser.

Plus qu'un mode de garde, la volonté du Multi-accueil collectif et familial « Les lutins » est d'offrir aux familles accueillies un accueil de qualité où l'intérêt de l'enfant demeure central ; d'instaurer un climat de confiance afin d'accompagner l'enfant dans son autonomie, de lui permettre de se sentir suffisamment rassuré et en confiance pour investir et découvrir le monde qui l'entoure.